

<b>VILLE D'ARGENTAN</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>DÉPARTEMENT DE L'ORNE</b>	<b>Procès-verbal Séance du 25 mars 2024</b>

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, *1<sup>er</sup> adjoint* – BENOIST Danièle, *2<sup>ème</sup> adjointe* – LASNE Hervé, *3<sup>ème</sup> adjoint* – MICHEL Clothilde, *4<sup>ème</sup> adjointe* – JOUADÉ Yannick, *5<sup>ème</sup> adjoint* – BELHACHE Alexandra, *6<sup>ème</sup> adjointe* – VALLET Serge, *7<sup>ème</sup> adjoint* – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – LADAME Julian – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – THIERRY Anne-Charlotte – VIMONT Jacques.

Excusés : ALLIGNÉ Christophe – CHAILLOU Hubert (pouvoir à MÉNARD Jacqueline) – CHOQUET Brigitte – GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim – TERESA Isabelle.

En exercice : 33  
Quorum : 17  
 Présents : 26  
 Pouvoirs : 2  
 Votants : 28

L'assemblée étant légalement constituée, Monsieur le Maire ouvre la séance

Désignation du secrétaire de séance : Julian LADAME  
 Appel nominal par Julian LADAME

## ORDRE DU JOUR

### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2024-014	Modification du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)
----------	--

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

*Les communes d'Écouché-les-Vallées et Trun, lauréates du programme de redynamisation Petites Villes de Demain (PVD) en 2021, ont chacune réalisé un diagnostic et défini un projet de territoire qui se traduira dans une mise en œuvre dénommée « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT). Elle a pour objectif d'élaborer et de consolider la stratégie de revitalisation de ces centralités secondaires du territoire intercommunal.*

*Les projets de territoires communaux reposent sur un axe transversal, le Territoire du Vivre ensemble, et sur des grands axes déterminés en fonction des enjeux de chaque territoire.*

*41 actions sur Écouché-les-Vallées et 26 actions sur Trun sont proposées, dont certaines déjà en cours. Elles sont localisées dans des périmètres ORT « opérationnels » Ecubéens et Trunois, similaires dans leurs attributs au périmètre ORT/ACV du centre-ville d'Argentan, périmètres eux-mêmes intégrés dans un périmètre ORT « stratégique » intercommunal.*

*Il vous est proposé de valider la convention cadre Petite Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire, pour mise en œuvre des projets communaux d'Écouché-les-Vallées et de Trun, et extension du périmètre opérationnel ORT/ACV d'Argentan aux périmètres définis sur Écouché-les-Vallées et Trun.*

*Il s'agit d'un conseil exceptionnel car nous ne pouvions pas attendre le 8 avril pour passer cette délibération. Elle doit passer ensuite au conseil communautaire qui a lieu mercredi.*

*Avez-vous des questions sur cette extension du périmètre ORT ?*

Madame Jacqueline MÉNARD

*Page 10 de la convention, il y a le nom d'Écouché qui s'est glissé dans le chapitre qui concerne Trun, c'est un peu dommage. Et page 12, point 2.2 « méthodes d'élaboration », chapitre « PLU », il y a une phrase qui n'est pas terminée, je cite « les enjeux mis en avant devaient contribuer à ..... », c'est dans le chapitre du PLU.*

Monsieur le Maire

*Sur la page 10, c'est possible car il s'agit d'un copier-coller un peu rapide.*

Madame Jacqueline MÉNARD

*Dans le plan d'actions, il est utilisé presque à chaque page le terme « aménités » au pluriel. Aménité au singulier, c'est effectivement un terme littéraire qui signifie « l'amabilité, la politesse »....*

Monsieur le Maire

*Non, les aménités ce n'est pas cela.*

Madame Jacqueline MÉNARD

*Les aménités au pluriel, tout à fait, cela n'a pas le même sens. C'est plutôt des paroles blessantes.*

Monsieur le Maire

*Non, les aménités dans une collectivité c'est tout ce que nous pouvons amener en terme d'attractivité au territoire : mobilité, déplacement, logements. C'est un terme très utilisé dans les documents qui sont liés justement à « Actions Cœur de Ville », « Petites Villes de Demain », les territoires en transition etc. Je vous donne la définition précise : c'est l'ensemble des valeurs matérielles et immatérielles, dont la gestion territoriale illustre la problématique du développement durable. C'est-à-dire, tout ce qui concerne le territoire et sa durabilité. Le terme au pluriel est tout à fait juste.*

Madame Jacqueline MÉNARD

*Il est tout de même utilisé après les termes « créer des espaces aimables, apaisants, partagés ».*

Monsieur le Maire

*Non, ce n'est pas la même chose.*

*Pour revenir sur la page 12, nous allons leur en faire part car c'est eux qui ont écrit les textes.*

Madame Jacqueline MÉNARD

*Globalement, nous trouvons que cette stratégie manque un peu d'originalité, d'adaptation aux spécificités des deux villes d'Écouché et Trun. Il est donné une stratégie en des termes complètement identiques pour les deux communes. C'est regrettable, il s'agit de copier-coller. Elles peuvent avoir des ressemblances mais elles ont aussi des particularités.*

*C'est un texte général et commun, je cite « un territoire d'équilibre, une stratégie concertée pour un centre-bourg attractif et durable vers un projet de territoire pour accompagner les transitions écologiques, démographiques et sociales ». Il aurait dû être plus proche de la réalité.*

Monsieur le Maire

*Premier point : ce n'est pas à nous qu'il faut le dire mais à ceux qui l'ont rédigé et deuxième point, je ne suis pas d'accord avec vous. Si les deux communes ont été retenues comme « Petites Villes de Demain », ce n'est pas un hasard, y compris par rapport avec la situation argenternaise. Si vous lisez bien le document, il existe des spécificités Écoubéennes et Trunoises qui sont bien identifiées et ciblées, sauf que les problématiques sont abordées de la même façon car elles sont identiques sur les deux territoires.*

*Nous transmettrons néanmoins aux rédacteurs vos remarques.*

*D'autres questions ?*

*Des abstentions ?*

*Des contres ?*

*Je vous remercie.*

Vu la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » (PVD) du 15 juillet 2021 par Argentan Intercom, Écouché-les-Vallées, Trun, l'État, la Banque des Territoires, la Région Normandie et le Département de l'Orne ;

Vu la validation du projet « Petites Villes de Demain » (diagnostic et plan d'actions) par les partenaires signataires de la convention d'initialisation PVD en comité de pilotage « Petites Villes de Demain » le 19 février 2024 ;

Vu la convention cadre « Action Cœur de Ville » co-signée par les 12 partenaires du programme en date du 17 septembre 2018 ;

Vu l'homologation de la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire par l'arrêté préfectoral n° 1122-19-10-021 du 6 mai 2019 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » du 9 mars 2020 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » validé par le conseil municipal d'Argentan le 4 décembre 2023 et par le conseil communautaire le 21 décembre 2023 ;

Considérant le caractère prioritaire de la redynamisation des centralités du territoire centre-ville pour favoriser l'attractivité des villes d'Argentan, d'Écouché-les-Vallées, de Trun et du territoire de Terres d'Argentan Interco ;

Considérant la stratégie de redynamisation territoriale de Terres d'Argentan Interco par un travail sur ses centralités, sur le développement durable et la transition écologique ;

Considérant l'engagement des partenaires vis-à-vis des projets « Action Cœur de Ville » d'Argentan et « Petites Villes de Demain » d'Écouché-les-Vallées et de Trun ;

Considérant les 4 orientations stratégiques du « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE) d'Argentan Intercom signé le 7 juillet 2021 (délibération D2021-107FIN) :

- Orientation 1 : Un territoire exemplaire en matière de transition écologique
- Orientation 2 : Un territoire solidaire et accueillant
- Orientation 3 : Un territoire dynamique et attractif

- Orientation transversale : Affirmer le positionnement de Terres d'Argentan Interco

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan et Président de Terres d'Argentan Interco, à signer ladite convention, et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

**Article 3**

D'autoriser Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan et Président de Terres d'Argentan Interco, à signer tout document relatif à cette délibération, et notamment les dossiers de demandes de subventions liées au programme « Petites Villes de Demain ».

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

Calendrier

**Mercredi 27 mars à 18h00** - Hôtel de ville : Conseil communautaire

**Jeudi 28 mars à 19h30** - Quai des Arts : Université populaire des transitions – Une production alimentaire locale peut-elle se faire une place ?

**Vendredi 29 mars à 17h30** - Hôtel de ville : Lancement public de la consultation des seniors

**Vendredi 5 avril à 14h30** - Hôtel de ville : Remise par GRDF des panneaux « Territoire engagé gaz vert »

**Lundi 8 avril à 18h00** – Hôtel de ville : Conseil municipal (vote du budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20

Le secrétaire de séance,

  
Julian L'HAME

Le Maire,

  
Frédéric LEVEILLÉ